



# COMPTE RENDU DE LA SEANCE PLENIERE DU CSFPT DU 13 NOVEMBRE 2024

La délégation **FO** était composée de :

Christophe ODERMATT, Laurent MATEU, Gisèle LE MAREC, Delphine POYET et Sébastien VADÉ en tant qu'expert

## **Présentation du rapport de la CNRACL :**

Déclaration **FO**

La présentation de ce rapport avait pour objectif de faire un état des lieux et apporter des propositions sur la situation financière CNRACL actuelle et à venir. Il est constaté une dégradation du rapport démographique puisque nous avons une situation favorable dans les années 80 avec 4 cotisants pour 1 pensionné alors qu'aujourd'hui nous sommes à 1 cotisant pour 1 pensionné. La substitution de l'emploi contractuel à l'emploi titulaire explique 12.5% du déficit.

Le modèle de financement est assis exclusivement sur des cotisations 99% et il n'existe pas de ressources externes sur cette caisse de retraite.

Autre explication du déficit se situe dans la compensation démographique qui a pour objectif de compenser les différents régimes qui ont une situation défavorable avec des métiers qui disparaissent ou se réduisent.

Quelques propositions sont apparues dans ce rapport : l'ajustement de la gouvernance de la CNRACL, la diversification des ressources, la révision des paramètres de la compensation démographique et la réduction des frais financiers.

## **Présentation du RSU**

Présentation du RSU 2022 qui a collecté 28 000 réponses. Les plus grosses collectivités ont répondu. Les thématiques abordées lors de cette présentation sont les suivantes : emploi, mouvement de personnel, temps de travail, formation, action de prévention, la protection sociale complémentaire et les risques professionnels. Ce sont les agents de cette même catégorie qui sont touchés par un plus grand absentéisme aux travail (maladie, longue maladie, invalidités...) dû à des métiers pénibles, une carrière longue....

**FO** est intervenu sur les agents de catégorie C qui ne bénéficient que de très peu de formations, de CET et de télétravail. Les agents ont de fortes attentes sur la formation. Il est à noter que plus de la moitié des fonctionnaires territoriaux ont 50 ans ou plus. **FO** s'inquiète pour les années à venir par suite de la réforme des retraites allongeant de deux ans la carrière d'agents qui sont usés bien avant leurs départs à la retraite. Les chiffres nous donnent raison et nous ne pouvons que nous insurger des mesures prises par le

gouvernement qui fragilise encore davantage les conditions de travail et la santé des agents de la fonction publique.

**Texte 1 : Projet de décret modifiant les conditions d'accès aux concours sur titres du cadre d'emplois des médecins et des pharmaciens de sapeurs-pompiers professionnels.**

Aucun amendement sur ce texte

**Vote :**

- ✓ **Pour** : CFDT, UNSA, FAFPT, FSU et les employeurs
- ✓ **Contre** : CGT
- ✓ **Abstention** : FO

**Texte 2 : Projet de décret relatif à la part réservée aux secrétaires généraux de mairie dans le promotion interne des fonctionnaires territoriaux**

3 amendements ont été déposés sur ce texte dont 1 soutenu par FO

**FO** a regretté que l'amendement déposé en plénière pour intégrer les C1 en C2 n'ait pas été suivi par les employeurs. Elle a considéré que le texte créé des inégalités de traitement, il est inadmissible qu'un secrétaire de mairie non méritant ne puisse pas prendre la place d'un autre agent plus méritant. **FO** a déposé un amendement à l'article 1er pour permettre que ce dispositif puisse être mis en œuvre hors quota.

**FO** trouve dommageable que le travail n'ait pas été effectué en amont avec les OS. Nous ratons une marche pour bien faire et nous le regrettons fortement. Ce texte aurait dû être l'opportunité de corriger les recrutements irréguliers avec les SGM de C1 (10 000 agents) soit 50% des agents des effectifs. Il aurait été plus favorable de trouver des solutions qui conviennent à tout le monde.

**Vote :**

- ✓ **Pour** : les employeurs
- ✓ **Contre** : CGT, CFDT, FO, UNSA, FAFPT, FSU
- ✓ **Abstention** :

Vote unanimement défavorable de la part des organisations syndicales. Ce texte fera l'objet d'un réexamen lors de la prochaine séance plénière du CSFPT.

**Election de la présidence de la FS1** : Mme DESCAMP CROSNIER est élue à la présidence FS1 en charge des questions institutionnelles, des études et des statistiques en remplacement de M. AVEROUS.